



Miliboo
Exercice clos le 30 avril 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit





Miliboo

Exercice clos le 30 avril 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Miliboo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Miliboo relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les « Principes, règles et méthodes comptables » relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires sont décrits dans la note 3.10 « Chiffre d'affaires ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et les informations fournies en annexe et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 9 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

- Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

- Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 31 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia

miliboo.com

ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 30 AVRIL 2020

1 ETATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2020

1.1 COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	30/04/2020 - 12 Mois -	30/04/2019 - 12 Mois -
Chiffre d'affaires	5.1	29 940	22 972
Production immobilisée	5.2	-	31
Subvention d'exploitation		1	1
Autres produits d'exploitation	5.2	468	292
Produits d'exploitation		30 408	23 296
Achats de marchandises et matières premières		(12 564)	(9 253)
Variation de stocks de marchandises et matières premières		284	(124)
Autres coûts accessoires			
Autres achats et charges externes	5.3	(16 929)	(12 773)
Impôts, taxes et versements assimilés		(122)	(53)
Salaires et traitements	5.4	(1 648)	(1 547)
Charges sociales	5.4	(692)	(513)
Dotations aux amortissements et provisions	5.5	(481)	(501)
Autres charges		(76)	(82)
Charges d'exploitation		(32 227)	(24 844)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 819)	(1 549)
Produits financiers		25	66
Charges financières		(84)	(59)
RESULTAT FINANCIER	5.6	(59)	7
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(1 878)	(1 541)
Produits exceptionnels		152	964
Charges exceptionnelles		(57)	(355)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5.7	95	609
Impôt sur les bénéfices	5.8	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 783)	(932)
Nombre d'actions ⁽¹⁾		4 913 535	4 827 193
Résultat de base par actions (hors actions propres)		(0,36)	(0,20)
⁽¹⁾ dont Nombre d'actions propres		12 378	60 632

1.2 **BILAN**

En milliers d'euros	Notes	30/04/2020			30/04/2019
		Brut	Amort. / Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5.9	1 692	1 479	212	166
Immobilisations corporelles	5.10	1 774	705	1 069	1 244
Immobilisations financières	5.11	1 073	362	711	778
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		4 538	2 546	1 992	2 188
Stocks	5.12	4 887	232	4 656	4 296
Clients et comptes rattachés	5.13	1 807	-	1 807	1 198
Autres créances	5.14	612	-	612	1 293
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	91
Disponibilités		3 060	-	3 060	2 081
Comptes de régularisation	5.14	341	-	341	1 397
TOTAL ACTIF CIRCULANT		10 709	232	10 477	10 357
Ecart de conversion actif	5.14	1	-	1	2
TOTAL ACTIF		15 248	2 778	12 470	12 546
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	5.15			491	483
Primes d'émission				1 565	9 174
Réserve légale				10	10
Autres réserves				-	-
Report à nouveau				(1 001)	(7 669)
Résultat exercice				(1 783)	(932)
Subventions d'investissement	5.16			516	635
TOTAL CAPITAUX PROPRES				(202)	1 700
Provisions pour risques et charges	5.17			159	114
Emprunts obligataires convertibles	5.18			1 274	5
Emprunts et dettes établissements de crédit	5.19			4 811	3 169
Emprunts et dettes financières divers	5.19			10	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.20			3 319	5 686
Dettes fiscales et sociales	5.21			1 383	864
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.21			2	2
Autres dettes	5.21			1 699	981
Comptes de régularisation	5.21			5	5
TOTAL DETTES				12 662	10 829
Ecart de conversion passif	5.21			10	17
TOTAL PASSIF				12 470	12 546

1.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	Notes	30/04/2020 - 12 Mois -	30/04/2019 - 12 Mois -
<u>OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
Résultat net		(1 783)	(932)
- Amortissements	5.5	326	282
- Provisions	5.5 & 5.17	(31)	288
- Plus-values de cession, nettes d'impôts		(4)	27
- Production immobilisée	5.2	-	(31)
- Subvention		(119)	(53)
- Autre	5.4	-	(68)
Total Variation de Trésorerie issue du Résultat de la période		(1 610)	(487)
- Variations de stock	5.12	(284)	124
- Variation des créances d'exploitation ou liées à l'activité	5.13 & 5.14	1 115	(2 418)
- Variation des dettes d'exploitation ou liées à l'activité	5.20 & 5.21	(1 109)	2 942
Variation du besoin de fond de roulement		(277)	648
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		(1 888)	161
<u>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>			
Acquisitions d'immobilisations	5.9 & 5.10	(201)	(698)
Cessions d'immobilisations	5.9 & 5.10	7	41
(Augmentations) / Réductions d'immobilisations financières	5.11	67	(180)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(127)	(836)
<u>OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>			
Augmentations de capital en numéraire (dont prime d'émission)		-	-
Emission d'Obligations Convertibles en Actions		1 250	-
Souscription d'emprunts bancaires (*)	5.19	2 825	704
Remboursements d'emprunts (*)	5.19	(1 194)	(630)
Subvention d'investissement reçue	5.16	-	500
Variation des comptes courant		22	(46)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT		2 903	528
VARIATION DE TRESORERIE		888	(147)
Trésorerie d'ouverture		2 172	2 319
Trésorerie de clôture		3 060	2 172
<i>Dont Concours bancaires courants</i>		-	-

(*) : Les souscriptions et remboursements d'emprunts comprennent, pour l'exercice clos au 30 avril 2020, 625 K€ de tirages et remboursements de l'année de crédits court terme, utilisés dans le but de constituer des stocks de sécurité.

1.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Autres	Total
Situation au 30/04/2019	483	9 174	10	(7 669)	(932)	635	1 700
Affectation du résultat (1)				(932)	932		-
Résultat de la période					(1 783)		(1 783)
Augmentations de capital							-
Subventions d'investissements (2)						(119)	(119)
Autres variations (3) (4)	9	(7 609)		7 600			-
Situation au 30/04/2020	491	1 565	10	(1 001)	(1 783)	516	(202)

Note 1 : L'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2019, dans sa deuxième résolution, a décidé à l'unanimité de procéder à l'affectation de la totalité de la perte de l'exercice clos au 30 avril 2019 d'un montant de (932) K€ au poste de report à nouveau.

Note 2 : Les mouvements sur ce poste représentent l'étalement dans le résultat exceptionnel des subventions d'aménagement¹ des boutiques du boulevard de la Madeleine à Paris et de la rue Grôlée à Lyon. Cet étalement est fonction de la durée d'amortissements de travaux ainsi subventionnés soit 6 années.

Note 3 : L'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2019, dans sa troisième résolution, a décidé à l'unanimité l'imputation partielle du report à nouveau débiteur sur le poste prime d'émission, à concurrence de 7 600 K€.

Note 4 : Le conseil d'administration, agissant par délégation des actionnaires votée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 octobre 2018, a procédé le 29 novembre 2019 à l'émission de 86 342 actions nouvelles, d'un nominal de 0,10 euros par incorporation d'une partie de la prime d'émission. Cette émission fait suite à l'acquisition définitive d'actions gratuites attribuées par le Conseil le 29 novembre 2018.

Le capital social est ainsi porté de 482 719,30 euros à 491 353,50, et est désormais constitué de 4 913 535 actions d'un nominal de 0,10 € par action.

Capitaux propres négatifs sans remise en cause de la continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois

Les capitaux propres deviennent négatifs du fait d'un résultat net comptable en perte de 1 783 K€ sur cet exercice. Cependant la société a une visibilité sur la continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois aux motifs suivants :

- Le résultat net comprend 1 790 K€ de charges non décaissables telles que les franchises de loyer de la boutique du boulevard de la Madeleine (550 K€) et la consommation d'espace publicitaires TV, radio et Internet auprès du Groupe M6 (1 240 K€) rémunérées en obligations convertibles en actions ;
- Retraité de ces éléments sans impact cash, la variation de trésorerie issue de l'activité de la période est positive de 180 K€ ;
- La société dispose de 3 060 K€ de trésorerie à fin d'exercice, plus que doublée depuis par l'octroi de 3 400 K€ supplémentaires de Prêts Garantis par l'Etat ;
- La société a démontré la résilience et l'adéquation de son modèle d'affaire dans un contexte de crise sanitaire ;
- L'activité sur les mois de mai et de juin 2020 est dans le prolongement de celle du mois d'avril 2020 et à ce titre est très soutenue.

¹ Se reporter au paragraphe 3.12 du présent rapport présentant plus en détail la norme comptable.

2 REFERENTIEL COMPTABLE DE LA SOCIETE

Les comptes annuels de la Société ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n°16-07 du 4 novembre 2016), relatifs au PCG, modifiés par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Société ne remplissant pas les critères définis par le règlement R.233-16, elle n'est pas dans l'obligation d'établir des comptes consolidés. Les comptes sociaux sont clôturés au 30 avril de chaque année.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement. Il n'y a pas eu de changement d'estimations comptables au cours des périodes présentées.

3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Généralités

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à des logiciels et des applications produits par l'entreprise, en fonction des dépenses encourues sur les projets.

Les immobilisations incorporelles sont également constituées des marques et noms de domaine acquis, comptabilisés à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue, à savoir :

- pour les logiciels : 1 an à 3 ans
- pour les noms de domaine : 1 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations aux amortissements et provisions ».

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les frais de développement relatifs à des projets répondant aux critères d'activation sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur 3 ans à compter de leur date de début d'utilisation.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations aux amortissements et provisions »

A la clôture, les projets non terminés sont comptabilisés en Immobilisations incorporelles en cours.

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties selon les durées moyennes suivantes :

Matériel	2 à 5 ans en linéaire
Agencements et installations	4 à 10 ans en linéaire
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans en linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans en linéaire ou dégressif

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations aux amortissements et provisions »

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'inventaire à la date de clôture.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Titres de Participation,
- Créances rattachées à des participations,
- Dépôts et cautionnements,
- Actions propres et espèces détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

3.4 DEPRECIATION DES ACTIFS

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

3.5 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou contractuelle. Elle peut également découler de pratiques de la Société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la Société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information est alors fournie en annexe.

3.6 STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de revient réel.

Les matières et marchandises ont été évaluées au prix d'achat converti au jour de la lettre de connaissance majoré des coûts de transports identifiés par conteneurs et majoré des coûts de contrôle qualité. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Le coût de la sous-activité et les intérêts sont exclus de la valeur des stocks. Le cas échéant, les stocks ont été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

Les dépréciations concernent :

- les articles en stock non conforme. Ces articles font l'objet d'une dépréciation équivalente à la perte de valeur estimée liée à leur non-conformité. Au 30 avril 2020, cette perte de valeur a été estimée à 10% de la valeur brute des stocks non conformes.
- des références jugées trop proches d'un design existant et exposant ainsi la Société. Ces produits sont voués à la destruction et, à ce titre, dépréciés intégralement.
- les matières premières (rouleaux de tissus, mousse, housse) et certaines pièces détachées dont la valeur nette de réalisation est inférieure au prix d'achat.
- des références jugées à rotation particulièrement lentes, et dont la valeur nette comptable a été ramenée à la valeur nette de réalisation estimée par la Société.
- des colis non commercialisables en l'état, soit dégradés soit privés de certains éléments ponctionnés pour des besoins de service après-vente. Ces colis sont dépréciés intégralement.
- des colis dont le packaging a été endommagé et qu'il convient d'ouvrir afin de vérifier la conformité des produits s'y contenant. Dans l'attente des conclusions de cette inspection, et par principe de prudence, ces colis sont dépréciés quasi intégralement.

3.7 CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont relatives principalement aux créances commerciales envers les places de marché. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des impossibilités de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent principalement les créances fiscales comme par exemple la TVA.

3.8 OPERATIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties sur la base du taux de change de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion, actif et passif. Toute provision pour risque de perte de change est intégrée au résultat financier.

Les écarts de règlements des dettes et créances commerciales sont comptabilisés dans les postes d'autres charges et autres produits, partie intégrante du résultat opérationnel.

3.9 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par le Conseil National de la Comptabilité- n° 2003-R 01.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus au 30 avril 2020 par la Société sont les suivants :

- Paramètres économiques :
 - Revalorisation annuelle des salaires de 1 % ;
 - Taux d'actualisation retenu de 3 % ;
 - Taux de rotation retenu de 3% ;
 - Table de mortalité : INSEE 2012-2016.
- Paramètres sociaux :
 - Départ volontaire à 67 ans ;
 - Taux de charges sociales moyen de 44 %.

3.10 CHIFFRE D'AFFAIRES

La reconnaissance du chiffre d'affaires a lieu lors du transfert des risques et de propriété, à savoir lors de la remise du bien au transporteur. Il est principalement constitué :

- des ventes de marchandises,
- de la refacturation de frais de transport et de ports sur vente, et
- de diverses refacturations.

3.11 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

L'octroi d'une subvention d'investissement par un organisme privé vise à financer l'acquisition ou la construction d'un actif corporel. L'enregistrement de la subvention n'a pas d'impact sur le coût d'entrée de l'immobilisation subventionnée.

Conformément au PCG la Société doit échelonner sur plusieurs exercices la constatation de l'enrichissement provenant de ces subventions. La Société comptabilise au compte de résultat une quote-part de la subvention au fur et à mesure de l'amortissement de l'immobilisation ainsi financée. Seul figure au bilan le montant net de la subvention non encore inscrite au compte de résultat.

3.12 FRANCHISES DE LOYER

Une franchise de loyer, exceptionnelle par rapport aux conditions du marché, est accordée entraîne une variation des échéances contractuelles qui n'est justifiée ni techniquement ni économiquement. L'avis OEC N°29 de 1995 sur la comptabilisation des contrats de location préconise de linéariser les loyers sur la durée du contrat, de manière à traduire les avantages économiques procurés par le bien de période en période. Dans ce cas, le produit de la franchise est étalé sur la durée du contrat, une charge à payer étant alors comptabilisée pendant la période de franchise. Il en résulte une répartition linéaire des loyers inégalement répartie dans le temps (cas des franchises), conformément à l'utilisation réelle du bien et non à la lettre du contrat.

3.13 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du groupe, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

3.14 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice.

4 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société MILIBOO est spécialisée dans le secteur de vente de mobilier en ligne. Son activité consiste en l'import-export de marchandises non réglementées, la vente et la distribution de biens non réglementés.

4.2 EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.2.1 EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES SOUSCRITES PAR M6 INTERACTIONS

Le 6 mars 2019, la Société a annoncé au marché la conclusion d'un partenariat avec M6 Interactions (ci-après le « Partenariat »). Dans le cadre de ce Partenariat, M6 Interactions s'est engagé à conclure un contrat publicitaire avec Miliboo pour une durée d'un an, reconductible sous condition de performance, pour deux ans. Aux termes de ce contrat, M6 Interactions réservera des espaces publicitaires à Miliboo sur les chaînes TV (M6, W9, 6ter, Paris Première, Teva), les radios (RTL, RTL2, Fun Radio) et les actifs digitaux (6Play, déco.fr, Golden Network...) du Groupe M6 en France.

En rémunération de cette convention publicitaire, M6 Interactions souscrira à des obligations convertibles en actions ordinaires de Miliboo qui seront libérées par compensation de créances.

Les actionnaires de Miliboo se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 2 mai 2019 afin de statuer sur une délégation de compétence à octroyer au Conseil d'Administration pour lui permettre de décider l'émission d'un nombre maximum de 375 000 obligations convertibles en actions ordinaires réservée à M6 interactions (ci-après les « OCA »).

L'assemblée générale a approuvé cette délégation. Le Conseil d'Administration réuni après l'assemblée a décidé l'émission d'une première tranche d'OCA, appelée OCA1, dont les principaux termes et conditions sont détaillés ci-après.

M6 Interactions a souscrit aux OCA1 en date du 2 mai 2019.

Émetteur	Miliboo
Montant nominal	1 250 000 € au titre de la tranche 1
Nombre d'OCA	125 000 OCA au titre de la tranche 1 (les « OCA1 »)
Valeur nominale unitaire	10 euros
Nature des OCA	Obligations convertibles en actions ordinaires Miliboo
Bénéficiaire des OCA	M6 INTERACTIONS , société par actions simplifiée au capital de 34 271 098 €, dont le siège social est situé 89, avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly-sur-Seine cedex, identifiée sous le numéro 388 909 459 au registre du commerce et des sociétés de Nanterre
Date d'émission et de jouissance des OCA	– les OCA1 ont été émises par le Conseil d'Administration de la Société se tenant à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2019 ; – les OCA porteront jouissance à compter de leur souscription

Modalité de souscription et de libération	Libération intégrale de la souscription des OCA par voie de compensation avec la créance détenue par M6 Interactions au titre de la mise à disposition, au profit de Miliboo, d'espaces publicitaires.
Date d'échéance	Les OCA auront une durée expirant à l'issue d'une période de deux années commençant à courir à compter de la date du premier anniversaire de la diffusion de la première campagne publicitaire.
Forme des OCA	Nominative
Cotation	Les OCA ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur tout autre système multilatéral de négociation.
Intérêt	Intérêt annuel au taux de 1,5 %, capitalisés annuellement et payés <i>in fine</i> en numéraire ou, le cas échéant, par voie de compensation en cas de conversion des OCA.
Prime de non-conversion	Non
Remboursement	<ul style="list-style-type: none"> – Possibilité d'un remboursement anticipé des OCA1 (à la demande de M6 Interactions ou de Miliboo) pour leur valeur nominale, soit 1 250 000 € (majoré des intérêts capitalisés), à l'issue de la période de douze mois suivant le lancement de la première campagne publicitaire et uniquement si la condition de performance prévue au contrat d'émission des OCA n'est pas atteinte. Cette condition arrêtée par le Conseil d'Administration de Miliboo et figurant dans le contrat d'émission n'est pas publiée pour des raisons de confidentialité. – Possibilité d'une demande de remboursement anticipé des OCA (majoré des intérêts capitalisés) par M6 Interactions en cas d'atteinte grave à son image. – Faculté de remboursement anticipé des OCA à la demande de Miliboo en cas d'atteinte grave à son image par M6 Interactions.
Conversion en actions ordinaires	<ul style="list-style-type: none"> – Faculté de conversion à la date d'échéance – Faculté de conversion anticipée en cas (i) de changement de contrôle de la société au sens de l'article L.233-3 du code de commerce ou (ii) de cession, par un actionnaire de la société ou par plusieurs actionnaires agissant conjointement et concomitamment, d'un ou de plusieurs blocs d'actions de la société représentant au moins 30 % de son capital sur une base non diluée
Jouissance des actions ordinaires nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> – Jouissance à compter de leur émission. Elles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la société et aux décisions sociales prises antérieurement à leur émission. – Elles bénéficieront des dividendes dont la distribution aura été décidée postérieurement à la date de leur émission. – Elles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth.
Garantie / Rang	Aucune / Engagement chirographaire direct et inconditionnel de Miliboo venant au même rang que toutes autres dettes non assorties de sûretés

Protections des titulaires d'OCA	Légale – Conformément aux articles L. 228-98 et suivants du code de commerce
Masse	Oui conformément aux dispositions des articles L.228-46 et L.228-103 du code de commerce
Transférabilité	Les OCA ne seront ni négociables ni cessibles, sauf à l'une quelconque des sociétés contrôlées par Métropole Télévision au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.
Droit applicable	Droit français
Juridiction compétente	Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris

4.2.2 CAMPAGNES PUBLICITAIRES TELEVISION, RADIO & INTERNET EN COLLABORATION AVEC LE GROUPE M6

Le 5 mars 2019, la Société a conclu avec M6 Interactions, filiale du Groupe Métropole Télévision (Groupe M6), un partenariat pour une durée de 1 an, reconductible pour 2 ans sous condition de performance.

Pour sa première année, ce partenariat engage :

- M6 Interactions à mettre à disposition des espaces publicitaires à Miliboo sur les chaînes TV (M6, W9, 6ter, Paris Première, Teva), les radios (RTL, RTL2, Fun Radio) et les actifs digitaux (6Play, déco.fr, Golden Network...) du Groupe M6 en France. Cette mise à disposition s'étalera sur une durée de 1 an à compter de la date de la première diffusion du spot publicitaire ;
- Miliboo, en rétribution de cette promotion publicitaire, à émettre des obligations convertibles en actions (ci-dessous dénommées OCA) réservées à M6 Interactions pour un montant de 1 250 K€, d'échéance 3 ans, rémunérées au taux d'intérêt de 1.5%, convertibles en actions Miliboo ;

En outre le 5 mars 2019, la Société a conclu avec la société SP Holding, représentée par Stéphane Plaza, un accord de partenariat rémunéré d'une durée de 2 ans reconductible, visant à accroître la notoriété de Miliboo et créer un attachement à la marque en s'adossant à un ambassadeur de renom, classé animateur préféré des français en juin 2019. Ce partenariat prévoit, entre autres, la mise à disposition de l'image de Stéphane Plaza afin de l'associer à la marque, notamment dans le cadre des campagnes publicitaires et des supports de communication de Miliboo. A ce titre, Stéphane Plaza participe aux tournages de spots publicitaires (TV, radio et digitaux).

Enfin, le 1er juin 2019, la Société a conclu avec la société Scene on Sea, représentée par Emmanuelle Rivassoux, un accord de partenariat rémunéré d'une durée de 2 ans reconductible. Cet accord vise à adosser la marque à une ambassadrice de renom, architecte et décoratrice d'intérieur, experte en home staging et en aménagement et décoration intérieur/extérieur. Sa médiatisation au travers des émissions « Maison à vendre » ou « Sauvons les meubles » permettra d'accroître la notoriété de la marque.

Le premier spot publicitaire de Miliboo, mettant en scène Stéphane Plaza et Emmanuelle Rivassoux, a été diffusé sur la chaîne « M6 » le 26 juin 2019. Sur la période, et en collaboration avec les équipes du Groupe M6, Miliboo a bénéficié de deux grandes vagues de diffusion publicitaires, auxquelles s'ajoutent des parrainages d'émission et la publicité sur les plateformes de replay des chaînes du Groupe M6.

La diffusion de ce spot publicitaire a eu pour effet un accroissement immédiat de trafic sur le site français générant une hausse très significative de l'activité.

4.2.3 DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Sigma Gestion, représenté par Monsieur Guillaume Hemmerlé, a démissionné de ses fonctions d'Administrateur à effet du 15 novembre 2019. Le Conseil d'Administration a pris acte de sa décision ce même jour.

4.2.4 PRODUITS RECONDITIONNES

La Société a lancé une initiative éco-responsable appelée « produits reconditionnés ». Cette initiative consiste à réintégrer dans le circuit commercial neufs de sa gamme mais comportant un défaut d'aspect mineur à des prix encore plus accessibles. Une équipe en charge des retours effectue les contrôles qualité et réparations nécessaires pour une remise en état complète des produits. Ils sont ensuite revendus via notre site à des tarifs incitatifs. Cette initiative s'inscrit dans une démarche dite d'économie circulaire et dans un souci de réduction de l'empreinte carbone.

4.2.5 ACQUISITION DEFINITIVE D'INSTRUMENTS DE CAPITAL

[AGA – Plan N°1 - 2018](#)

Dans le cadre de l'autorisation votée par les actionnaires le 29 octobre 2015, le Conseil d'Administration a décidé, le 13 septembre 2018, d'attribuer gratuitement 26 666 actions de la Société.

L'attribution de ces actions est définitive au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 13 septembre 2019, sous conditions de présence (sauf décès, invalidité ou départ en retraite du bénéficiaire). Un délai de conservation de 2 ans à compter du 13 septembre 2019 a été fixé par le Conseil d'Administration à l'expiration duquel les bénéficiaires pourront céder leurs actions, soit à compter du 13 septembre 2021.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 12 septembre 2019 et, constatant que les conditions de présences des bénéficiaires étaient réunies, a opté pour l'attribution d'actions existantes à la date d'expiration du délai d'acquisition.

[AGA – Plan N°2 – 2018](#)

Dans le cadre de l'autorisation votée par les actionnaires le 18 octobre 2018, le Conseil d'Administration a décidé, le 29 novembre 2018, d'attribuer gratuitement 94 429 actions de la Société.

L'attribution de ces actions est définitive au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 29 novembre 2019, sous conditions de présence (sauf décès, invalidité ou départ en retraite du bénéficiaire) et de performance. Un délai de conservation de 1 an à compter du 29 novembre 2019 a été fixé par le Conseil d'Administration à l'expiration duquel les bénéficiaires pourront céder leurs actions, soit à compter du 29 novembre 2020.

Le conseil d'administration a décidé que le bénéficiaire, lorsqu'il exerce au sein de la Société l'un des mandats visés par ces dispositions légales, devra conserver au nominatif au moins 10% des actions de performance qui lui ont été attribuées en application de ladite décision, et ce, jusqu'à

l'expiration de son mandat ou de tout autre mandat, au sein de la Société, visé par les mêmes dispositions légales.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 28 novembre 2019 et constatant que les conditions de présence et de performance ont été satisfaites a opté pour l'attribution de 8 087 actions existantes et pour l'émission de 86 342 actions ordinaires nouvelles à la date d'expiration du délai d'acquisition. Cette émission d'actions nouvelles, d'un nominal de 0,10 € par action, est effectuée par incorporation d'une partie de la prime d'émission à hauteur de 8 634.20 euros. Le capital social est ainsi porté de 482 719,30 euros à 491 353,50 euros et le compte de prime d'émission est ainsi porté de 1 573 625,78 euros à 1 564 991,58 euros.

4.2.6 FINANCEMENT D'ACTIVITE

La Société a conclu le 17 décembre 2019 un accord de financement pour un montant de 600 K€ avec la Banque Populaire afin de financer le développement de son activité.

Les caractéristiques suivantes :

- Montant : 600 000 €, souscrit en euros,
- Objet : Financement besoin en fond de roulement,
- Versement des fonds : 23 janvier 2020,
- Durée : 5 ans,
- Remboursement : 60 versements mensuels à terme échu,
- Taux annuel : 0.80 %,
- Garantie : Nantissement de fonds de commerce de la Boutique Madeleine en rang 7 à hauteur de 600 K€.

Conjointement, la Société a conclu le 18 décembre 2019 un accord de financement pour un montant de 600 K€ avec la BPI afin de financer le développement de son activité.

Les caractéristiques suivantes :

- Montant : 600 000 €, souscrit en euros,
- Objet : Lancement Industriel et Commercial,
- Versement des fonds : 16 janvier 2020,
- Durée : 7 ans,
- Remboursement : 20 versements trimestriels à terme échu après une période différé de 24 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus,
- Taux annuel : 4.56 %,
- Garantie : Aucune.

4.2.7 L'ACTIVITE LORS DE LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS

L'expansion du virus Covid-19 et les mesures sanitaires prises en conséquence dans différents pays ont eu une influence sur l'activité de la Société et des effets sur sa tenue opérationnelle.

[Chaine d'approvisionnement perturbée mais forte disponibilité de stocks constituée au préalable](#)

La pandémie a pris sa source en Chine dans la province du Hubei en janvier 2020 et a entraîné différentes mesures de confinement à large échelle à l'approche du nouvel an chinois. La production des fournisseurs chinois a été stoppée ou a minima très fortement perturbée jusqu'à sa reprise progressive dans le courant du mois de mars 2020. Toutefois, l'activité de la Société n'a pas subi de « crise de l'offre » sur son dernier trimestre – février à avril 2020-, qu'aurait pu provoquer

cette contraction de la production. En effet la Société avait constitué des stocks de sécurité d'un niveau réhaussé à l'approche du nouvel an chinois et en prévision d'une croissance en ligne avec celle du semestre précédent.

Dans le courant du mois de mars, outre les fournisseurs français, certains autres fournisseurs de la Société, présents notamment au Portugal, en Espagne, en Italie, en Inde ou en Indonésie, ont vu leur activité perturbée ou stoppée du fait des mesures de protection sanitaires prises dans ces pays. La disponibilité de stock constituée au cours du premier semestre, et maintenue au cours du second, a permis à la Société de ne pas subir de « crise de l'offre » même au plus fort de la crise, soit sur les mois de mars et d'avril.

Ventes Internet fortes pendant le confinement

L'expansion de la pandémie en Europe a affecté l'activité Internet avec des variations hétérogènes d'un mois sur l'autre. Ainsi la société a d'abord observé une croissance solide à l'entame de son quatrième trimestre et ce jusqu'à mi-mars. Les mesures de confinement en France ont provoqué sur la deuxième partie de mars un fort attentisme des clients et une soudaine contraction de la demande en biens d'équipement de la maison. Mais à partir d'avril, le rebond s'est progressivement dessiné avant de véritablement s'amplifier durant la dernière partie du mois. Ainsi les ventes sur Internet, via le site et les *marketplaces*, ont bondi de 54% sur le seul mois d'avril. Certaines catégories ont enregistré des taux de croissance tout à fait exceptionnels, notamment celles liées à la généralisation du télétravail et l'aménagement des terrasses et jardins.

L'activité a été soutenue en outre en France par une exposition publicitaire télé continue durant le confinement, période où les chaînes du Groupe M6 ont fait état de records d'audience. Le site a compté 743 mille visiteurs uniques sur le mois d'avril soit le double du mois d'avril 2019.

A l'international, et principalement en Allemagne, Espagne et Italie, la Société a connu un cycle similaire d'activité.

En portant ses stocks, assurant ainsi une disponibilité immédiate des produits, Miliboo a permis de tirer parti du report des ventes du retail physique vers l'internet.

Boutiques physiques fermées

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie liée au Covid-19, le gouvernement français a, par voie réglementaire², imposé la fermeture au public des établissements commerciaux, sauf pour un nombre restreint d'activités limitativement identifiées.

Le 15 mars 2020 la Société a ainsi procédé à la fermeture de ses deux boutiques physiques et subséquemment pris les mesures suivantes :

- Chômage partiel : L'ensemble des 12 salariés ont été contraints au chômage partiel depuis la mi-mars jusqu'à la réouverture le 11 mai courant.
- Suspension des loyers : Les locaux objets des baux commerciaux ne pouvant être utilisés conformément à leur destination, l'obligation de paiement des loyers se trouve alors suspendue tant que durera cette situation. Sur cette base juridique, la Société a demandé dès le 20 mars à ses deux bailleurs la suspension de l'appel des loyers et charges du 2^{ème}

² Pour la période 15 mars-10 mai 2020 : Arrêté du 14 mars 2020 (JORF n°0064 du 15 mars 2020, n°16), complété par Arrêté du 15 mars 2020 (JORF n°0065 du 16 mars 2020, n°2) puis abrogé et remplacé par le Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 – À compter du 11 mai 2020 : Décret n° 2020-545 du 11 mai 2020.

trimestre civil et la suspension de tout mise en jeu éventuelle de garantie de paiement. Ce que les deux bailleurs ont acceptés sans réserve.

Logistique et fonctions support pleinement opérantes sans discontinuité

Ayant anticipé les impacts de l'expansion de la pandémie sur le territoire national, et en prévision d'un confinement total, la Société a procédé à une montée progressive de son parc informatique et de ses outils de travail à distance durant la première quinzaine du mois de mars, pour un investissement total de 9 K€. Ainsi une première partie des équipes du siège a pu basculer en télétravail dès le 13 mars, suite au discours présidentiel du 12 mars. La seconde a pu basculer en télétravail dès le lundi 16 mars. Malgré le confinement, l'ensemble du personnel du siège a continué d'être pleinement opérationnel à tout moment, sans aucune discontinuité d'activité.

Seuls quelques employés affectés à l'atelier de réparation sont restés sur site avec application stricte des protocoles sanitaires et gestes barrières.

Le stockage et la préparation des commandes sont externalisés à un logisticien opérant à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ce dernier a appliqué strictement les protocoles sanitaires et gestes barrières tout au long de la crise. Hormis quelques jours à la toute fin mars en regard d'une contraction des commandes les jours précédents (cf. ci-dessus section Ventes Internet), l'activité logistique n'a jamais cessé durant le confinement.

La livraison aux clients est également externalisée à des transporteurs tiers de renom. Ceux-ci ont fait appliquer des protocoles sanitaires stricts visant à protéger le client, soit au travers de livraisons sans entrée dans les lieux d'habitation, soit en modifiant leur procédure de contre-signature à la remise des colis. Les transporteurs ont néanmoins connu des difficultés opérationnelles pour assurer sans aucune discontinuité nos livraisons, au rang desquelles nous pouvons citer leur réquisition par le gouvernement français pour livrer les pharmacies et établissements de santé ou l'interdiction d'accès à des zones spécifiques (cas de certaines villes en Italie ou en Espagne). Globalement les perturbations rencontrées dans la phase de livraison n'ont duré que quelques jours et se sont concentrées sur quelques zones géographiques.

Suspension des échéances d'emprunts bancaires

Par précaution face à l'incertitude provoquée par les mesures de confinement en France, la Société a demandé auprès de tous ses partenaires bancaires la suspension pour une durée de 6 mois des échéances de remboursements de ses emprunts moyen terme.

Cette demande a été effective à compter de la mi-mars, soit pour la part de capital restant dû seulement, soit pour le capital et les intérêts. Ce report de 6 mois diffère d'autant la date de dernière échéance.

Le service de la dette, en capital restant dû, a ainsi diminué de 52 K€ sur l'exercice et diminuera de 252 K€ sur l'exercice 2020-21.

Octroi de 4,4 M€ de Prêts Garantis par l'Etat

Face à la contraction des ventes dans les premières semaines de confinement (cf. ci-dessus section Ventes Internet) et plus largement face à l'incertitude économique générée par l'expansion de la pandémie, Miliboo a sollicité l'octroi d'un prêt garanti par l'État (PGE). Ses principaux partenaires bancaires (Bpifrance, Société Générale, Banque Palatine, Banque Européenne du Crédit Mutuel, et Caisse d'Epargne) ont confirmé leur confiance dans les perspectives en octroyant un financement

d'un montant total cumulé de 4,4 M€. 1 M€ a été débloqué sur le mois d'avril et 3,4 M€ l'ont été sur le mois de mai.

Ces PGE permettent à Miliboo de sécuriser son activité dans un contexte de visibilité dégradée.

Le PGE s'intègre dans l'éventail de mesures adoptées par le gouvernement français dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et du plan d'aide national de 110 milliards pour les sociétés, conformément aux arrêtés du 23 mars et du 17 avril 2020 accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement, pris en application de l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020.

Le paragraphe 4.2.8 du présent rapport précise les caractéristiques et modalités de cet emprunt.

Mobilisation dans la lutte contre le Covid-19

Miliboo s'est mobilisé auprès d'institutions locales pour participer à la lutte face au Covid-19. Miliboo a participé au projet « Masques en tissus » mis en place par la mairie d'Annecy visant la confection de masques à grande échelle. Miliboo a ainsi mis à disposition 50 rouleaux de tissus 100% coton d'environ 50 mètres chacun, permettant la conception de 5 000 masques, couvrant une partie des besoins actuels et futurs de la population d'Annecy et de son bassin.

4.2.8 PRET GARANTI PAR L'ETAT

La Société a conclu le 30 avril 2020 un emprunt auprès de la Société Générale sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (« PGE ») afin de palier l'incertitude et le manque de visibilité provoquées par la crise sanitaire liée à la propagation en Europe du virus Covid-19.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
- Versement des fonds : 30/04/2020 ;
- Durée initiale : 1 an ;
- Option d'amortissement additionnel, soit :
 - un amortissement partiel du Prêt à la Date d'échéance puis un amortissement du solde du Prêt sur une période additionnelle de : un (1), deux (2), trois (3), quatre (4) ou cinq (5) an (s) à compter de la Date d'échéance ; ou
 - un amortissement total du Prêt sur une période additionnelle de : un (1), deux (2), trois (3), quatre (4) ou cinq (5) an (s) à compter de la Date d'échéance (la « Période d'amortissement additionnel »),
- Remboursement : In fine à l'issue de la période initiale, sauf activation de l'option d'amortissement additionnel. Ainsi activée, la périodicité des échéances de remboursement serait au souhait de Miliboo mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou le cas échéant annuelle.
- Taux annuel : 0,00 % pour la durée initiale. En cas d'activation d'une option d'amortissement additionnel, le taux d'intérêt applicable correspondra alors au coût de financement de la Banque et de la Prime de la Garantie de l'Etat, tout dépendant de la durée de la Période d'amortissement additionnel souhaitée ;
- Garantie : 0.25% du capital emprunté, correspond au coût de financement de la Banque auxquels s'ajoute la Prime de la Garantie de l'Etat.

5 NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	30/04/2020 - 12 Mois -	30/04/2019 - 12 Mois -
Ventes de marchandises	28 851	22 169
Taxes Eco-Participation (Eco-Mobilier; D3E)	263	148
Ports sur ventes refacturés	726	578
Refacturations diverses	100	77
Chiffre d'affaires	29 940	22 972
<u>dont ventilation des ventes de marchandises :</u>	<u>30/04/2020</u> <u>- 12 Mois -</u>	<u>30/04/2019</u> <u>- 12 Mois -</u>
France	25 201	18 991
Communauté Economique Européenne	3 465	2 993
Export	185	185
Ventes de marchandises	28 851	22 169

Miliboo a réalisé des ventes de 29 940 K€ sur l'exercice, en hausse de 30,3%, par rapport à l'exercice précédent. Cette progression s'appuie à la fois sur un fort accroissement des volumes vendus (+23,2%) et une hausse du prix de vente unitaire moyen (+7,2%). Cette progression est particulièrement accentuée en France où les volumes ont cru de 24,6% et les prix de 8,6%. Cette croissance par les prix est la conséquence d'une part d'une demande accentuée sur les produits des segments les plus élevés de nos gammes et d'autres part d'actions promotionnelles réduites par rapport à l'exercice précédent.

La France reste le principal marché de Miliboo, représentant près de 86,3% du chiffre d'affaires de l'exercice, contre 84,4% à période comparable. La croissance de ses trois canaux - Site, Boutiques, *MarketPlaces* - s'établit au total à 33,3%. Chacun des canaux ont connu des taux de croissance à deux chiffres. Le site a bénéficié d'une accélération de l'accroissement de son trafic dès les premières diffusions de spot télé fin juin 2019.

A l'international, les ventes se sont accrues de 14.3%, progression soutenue par l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Le panier moyen a progressé de 4.4% pour s'établir à 257 € HT sur l'exercice contre 246 € HT sur l'exercice précédent, porté par un accroissement du prix moyen des produits vendus.

La progression du volume d'activité traduit le succès des actions stratégiques menées par Miliboo, notamment les effets de son partenariat *media-for-equity* avec le Groupe M6, de son positionnement omni canal et de sa politique de disponibilité immédiate des stocks.

5.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2020 - 12 Mois -	30/04/2019 - 12 Mois -
Production Immobilisée	-	31
Reprise amortissements et provisions d'exploitation	184	72
Transferts de charge d'exploitation	251	168
Subventions d'exploitation	1	1
Gain de change sur créance et dettes commerciales	30	18
Autres produits	3	34
Autres produits d'exploitation	468	324

La diminution de la production immobilisée fait suite à la prise en charge des développements par une société externe et non plus en interne.

L'augmentation de 112 K€ de reprise d'amortissements et provisions d'exploitation est relative à la dépréciation de stocks. Une provision a été constituée l'an passé en vue d'une destruction de produits jugés non conformes, endommagés et non réparables. Cette destruction a été opérée sur cet exercice, et leur dépréciation reprise à ce titre.

Le poste de transferts de charges comprend une refacturation au prestataire logistique d'éléments contractuels pour un total de 41 K€. En outre il comprend 142 K€ relatifs au transfert à Miliboo Connected des charges salariales supportées par Miliboo et affectées au développement du « Smart Sofa ». Il comprend enfin des revenus de mise à disposition de locaux de bureaux pour un total de 49 K€ et des remboursements d'assurance pour un total de 12 K€.

Le poste de gain de change sur créances et dettes commerciales, conformément au règlement ANC 2015-05 en vigueur depuis le 1er janvier 2017, classe désormais en résultat opérationnel les gains de change sur les règlements des fournisseurs.

Le poste des autres produits comprend uniquement les produits divers de gestion courante.

5.3 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2020 - 12 Mois -	30/04/2019 - 12 Mois -
Publicité, relations publiques, marketing	(5 424)	(3 263)
Transports de biens	(4 687)	(3 797)
Frais de stockage	(1 255)	(1 088)
Rémunérations d'intermédiaires	(1 859)	(1 288)
Honoraires	(291)	(407)
Sous-traitance générale	(1 223)	(1 064)
Locations et crédit bail	(1 356)	(1 010)
Divers	(450)	(448)
Services bancaires	(241)	(209)
Commissions sur emprunt	(16)	(3)
Déplacements	(126)	(196)
Autres achats et charges externes	(16 929)	(12 773)

Le poste de publicité progresse de 2 161 K€, dont 1 240 K€ sont relatifs à la consommation d'espaces publicitaires mis à disposition par le Groupe M6, et rémunérés en OCA, et 100 K€ sont relatifs aux coûts de conception et de tournage des spots publicitaires TV/Radio et Web. Par ailleurs les investissements en marketing digital France ont progressé de 577 K€ (+24,9%). Cet

accroissement est à mettre en perspective de l'augmentation de chiffre d'affaires sur le marché national. Le restant de la progression des dépenses de marketing est principalement constitué des investissements en marketing digital à l'international ainsi que des contrats de partenariat avec Stéphane Plaza et Emmanuelle Rivassoux.

Le poste de transport de biens a augmenté de 889 K€, en liaison avec l'accroissement de l'activité. La société continue de privilégier des prestataires offrant un service adapté et de qualité aux exigences de la clientèle achetant du mobilier sur internet (livraison à l'étage, montage de meuble, etc.). Cependant elle a poursuivi sa réorganisation de ses plans de transport, ramenant son ratio sur chiffre d'affaires à 15,7 % contre 16,5 % pour le second semestre de l'exercice précédent.

Le poste de stockage et divers a augmenté de 167 K€, lié à l'accroissement des stocks disponibles en plateforme au cours de l'exercice et principalement à l'issue de son premier semestre et sur une bonne partie du second semestre comparativement à l'an passé.

L'augmentation des « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires » pour un total de 572 K€ est principalement imputable à :

- i) l'accroissement à hauteur de 198 K€ des commissions sur ventes concernant les différentes *marketplaces*, compte tenu de l'accroissement conséquent du volume d'affaires sur ce canal de distribution ;
- ii) la refacturation des charges de la filiale SASU Miliboutique, qui porte les coûts salariaux des vendeurs des boutiques de la Madeleine et de Lyon pour un total de 193 K€, sous l'impulsion de l'ouverture de la Madeleine (ouverte en février 2019) à comparer aux couts salariaux de la boutique de Réaumur (fermée en janvier 2019)
- iii) les coûts de maintien et d'évolutions des systèmes informatiques front et back-office de Miliboo, facturées par un prestataire externe désormais, pour un montant total de 173 K€.

Le poste « Sous-traitance générale » augmente de 159 K€ principalement sous l'effet combiné de :

- i) l'accroissement du nombre de commandes à préparer chez le prestataire logistique, entraînant une hausse de 31 K€ des couts logistiques ;
- ii) la taxe éco-mobilier récoltée sur les ventes et rétrocédée sur ce poste, affichant une progression de 102 K€.

Le poste « Location et crédit-bail » augmente de 346 K€ principalement sous l'effet année pleine du loyer de la boutique de Madeleine. Elle a en effet été exploitée tout au long de cet exercice contre seulement une partie du second semestre l'an passé.

Le poste « Honoraires » diminue de 115 K€. Sur l'exercice précédent ce poste comportait notamment 105 K€ d'honoraires engagés afin de nouer le partenariat *media-for-equity* avec le Groupe M6. Ces honoraires sont par essence non récurrents.

5.4 CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	30/04/2020 - 12 Mois -	30/04/2019 - 12 Mois -
Salaires et traitements	(1 648)	(1 547)
Charges sociales	(549)	(513)
Attribution Gratuite d'Actions	(143)	-
Charges de personnel	(2 340)	(2 060)

L'augmentation de 280 K€ de charge de personnel est liée pour 143 K€ à la reconnaissance d'une charge d'AGA, les actions ayant été acquises par les bénéficiaires du plan. Le reste de l'augmentation est principalement imputable à l'effet année pleine des embauches effectuées au cours de l'exercice précédent.

5.5 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

En milliers d'euros	30/04/2020 - 12 Mois -	30/04/2019 - 12 Mois -
Dotations aux amortissements	(326)	(282)
Dotations aux provisions	(154)	(218)
Dotations aux amortissements et provisions	(481)	(501)
<u>dont ventilation des dotations aux amortissements</u>	<u>30/04/2020</u>	<u>30/04/2019</u>
	<u>- 12 Mois -</u>	<u>- 12 Mois -</u>
Sur immobilisations incorporelles	(66)	(79)
Sur immobilisations corporelles	(260)	(203)
Dotation aux amortissements	(326)	(282)

Les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles sont impactées par les investissements liés à la boutique de la Madeleine effectués sur la deuxième partie du dernier exercice.

Les dotations aux provisions reflètent une dépréciation de stocks de produits non commercialisables en l'état (produit incomplet ou endommagés) moindre que l'exercice précédent. En effet une destruction de produits jugés non conformes, endommagés et non réparables, et dépréciés sur l'exercice précédent, a eu lieu au cours du premier semestre.

5.6 RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	30/04/2020 - 12 Mois -	30/04/2019 - 12 Mois -
Intérêts des comptes courants	7	9
Escomptes obtenus	-	0
Gains de change	17	17
Autres produits financiers	-	(1)
Reprise sur provisions financières	2	41
Produits financiers	25	66
Intérêts des emprunts et des dettes	(61)	(27)
Intérêts des comptes courants	-	-
Pertes de change	(23)	(17)
Dotations aux provisions financières	(1)	(2)
Dotations aux dépréciations financières	-	(12)
Charges financières	(84)	(59)
Résultat financier	(59)	7

Les intérêts de comptes courants concernent la créance rattachée à la participation entre Miliboo et la SCI AGL Immobilier (filiale détenue à 66% par Miliboo).

Les intérêts des emprunts et des dettes comportent les intérêts de l'emprunt obligataire envers M6 pour 9 K€ (taux d'intérêt de 1.5%), le solde étant composé des intérêts sur les dettes courtes et moyen – long terme.

La comptabilisation des gains ou pertes de change résultant de la couverture de change mise en place pour les achats de marchandises conclus en Dollars US en permettant à la Société d'acquérir les devises nécessaires à un taux différent de celui en vigueur au moment de l'achat, a fait l'objet d'un changement de méthode depuis le 1^{er} janvier 2017 (voir Section 3.2 du présent rapport). En conséquence ces gains ou pertes n'apparaissent plus dans le résultat financier, mais sont intégrés directement dans le résultat opérationnel.

Cependant l'affaiblissement de l'USD face à l'EUR tout au long de ce semestre a engendré des pertes de change à deux niveaux :

- les comptes bancaires en devises, réévalués à chaque clôture.
- Les contrats de change à termes futurs, car souscrits à un taux de change EUR/USD différent de celui du jour de la clôture. Ainsi une provision pour perte de change a été comptabilisée.

Les reprises et dotations aux dépréciations financières ont significativement diminuées. En effet les actions auto-détenues acquises par le biais du contrat de liquidité ont une valeur à la clôture supérieure à leur cout d'acquisition.

5.7 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	30/04/2020 - 12 Mois -	30/04/2019 - 12 Mois -
Produits de cession d'éléments d'actifs	7	41
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	122
Autres produits exceptionnels	144	791
Reprises de provisions exceptionnelles	-	10
Produits exceptionnels	152	964
VNC d'éléments d'actifs cédés	(3)	(68)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	()	(11)
Autres charges exceptionnelles	(53)	(98)
Dotations aux provisions exceptionnelles	-	(178)
Charges exceptionnelles	(57)	(355)
Résultat exceptionnel	95	609

Le poste de « autres produits exceptionnels » est constitué pour 119 K€ de la reconnaissance en produit d'une quote-part à hauteur des subventions d'investissements reçues pour la boutique de Lyon et pour la boutique de la Madeleine (se reporter à la section 3.11 du présent rapport). Le solde se compose principalement du boni d'achat des actions propres pour 19 K€, dans le cadre du contrat de liquidité.

Pour rappel, sur l'exercice passé, le poste d' « autres produits exceptionnels » était principalement constitué pour 716 K€ l'indemnité d'éviction perçue à la suite de la fermeture de la boutique de la rue Réaumur.

Le poste de « autres charges exceptionnelles » se compose uniquement du mali d'achat des actions propres, dans le cadre du contrat de liquidité.

5.8 IMPOT SUR LE RESULTAT

<i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</i>	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Résultat net
30/04/2020			
Résultat avant impôts	(1 878)	95	(1 783)
Impôts	-	-	-
Résultat après impôt	(1 878)	95	(1 783)
30/04/2019			
Résultat avant impôts	(1 541)	609	(932)
Impôts	-	-	-
Résultat après impôt	(1 541)	609	(932)

Au 30 avril 2020, la Société ayant un résultat fiscal déficitaire, elle n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés.

Nature des différences temporaires de l'exercice

- i) Accroissement de la dette future d'impôt de 4 K€ :
 - Pénalités fiscales France : néant ;
 - Ecart de conversion passif : 10 K€ ;
 - Provision pour perte de change : 1 K€.
- ii) Allègement de la dette future d'impôt de 0,3 K€ :
 - Ecart de conversion actif : 1 K€ ;

Le montant des déficits fiscaux reportables au 30/04/2020 s'élève à 12 396 K€.

5.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2019	Acquisitions Dotations	Activation d'Immo en cours ou d'avances N-1	Cessions, Mises au Rebut, Reprises	30/04/2020
Valeurs brutes	1 580	115	-	(2)	1 692
Concessions et droits	11				11
Logiciels	1 472	33	7		1 511
Autres immos incorporelles	16				16
Immobilisation incorporelles en cours	81		(7)	(2)	72
Avances sur Immobilisation Incorporelles	-	82			82
Amortissements	1 414	65	1	-	1 479
Concessions et droits	1				1
Logiciels	1 396	65	1		1 462
Autres immos incorporelles	16				16
Valeurs nettes	166	50	(1)	(2)	212

Les acquisitions de l'exercice se composent de frais de développement informatique relatifs à l'ajout de fonctionnalités dans l'ERP pour 15 K€ et la construction d'une plateforme technologique dernière génération afin de soutenir l'activité au cours des prochaines années pour 82 K€. Le solde est principalement relatif à la mise en place de serveurs Google Cloud nécessaires pour supporter la charge de trafic internet générée par les campagnes publicitaires TV/Radio.

5.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	30/04/2019	Acquisitions / Dotations	Activation d'Immo en cours ou d'avances N-1	Cessions, Mises au Rebut, Reprises	Autres	30/04/2020
Valeurs brutes	1 696	86	-	(8)	-	1 774
Matériel et outillage	93	36		(7)		122
Installations et agencements	1 311	1				1 311
Matériel de transport	8	-				8
Matériel de bureau et informatique	284	49		(1)		333
Avances sur Immobilisations	-	-				-
Immobilisation corporelles en cours	-	-				-
Amortissements	452	260	-	(7)	-	705
Matériel et outillage	61	14		(7)		68
Install.agcts.divers	235	185				421
Matériel de transport	8	0				8
Mat.bureau et info	148	61		()		209
Valeurs nettes	1 244	(174)	-	(1)	-	1 069

La société a fait l'acquisition d'équipements techniques en vue soit de réparer et reconditionner les produits soit afin d'apporter une protection supplémentaire aux produits et minimiser ainsi les risques de casse durant la livraison au client.

En outre la société a diverses acquisitions de matériel informatique notamment en préparation du confinement et d'une bascule générale de ses équipes en télétravail.

5.11 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'euros	30/04/2019	Acquisitions Dotations	Cessions, Mises au Rebut, Reprises	Rebours de dépôts et cautions	30/04/2020
Valeurs brutes	1 139	1 133	(1 200)	-	1 073
Autres participations	672	7	(80)		599
<i>dont créances rattachées à des participations</i>	231	7	(80)		158
Autres titres immobilisés	-	-			-
Dépôts et cautionnements	332	41	(,4)		372
Contrat de liquidité - Actions auto-détenues	65	536	(584)		17
Contrat de liquidité - Espèces	71	550	(536)		85
Provisions	362				362
Valeurs nettes	778	1 133	(1 200)	-	711

La Société détient une créance rattachée à sa participation dans la SCI AGL Immobilier, détenue à 66,67% par Miliboo. Cette créance est rémunérée au taux d'intérêt légal, valorisé à 7 K€ sur cet exercice. Cette créance a été remboursée à hauteur de 80 K€ sur la période.

L'augmentation du poste de « Dépôt et cautionnements » est en lien avec les réajustements de dépôt et cautionnement appelés par les bailleurs des boutiques de Lyon et de la Madeleine.

Depuis le 18 mai 2017, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 21 mars 2011 à la société Portzamparc Société de Bourse.

Au 30 avril 2020, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 12 378 actions à hauteur d'une valeur brute de 17 K€. Aucune dépréciation des titres n'est appelée à être enregistrée à la clôture de l'exercice. Les pertes et profits sur la période se sont élevées à 34 K€. Le montant en trésorerie du contrat de liquidité s'élève à 85 K€.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières. Les pertes et profits liés sont comptabilisés en résultat financier.

5.12 STOCKS ET EN-COURS

En milliers d'euros	Montant brut	Dépréciation	30/04/2020
Stock de matières premières	106	(15)	91
Stock de marchandises	4 782	(217)	4 565
Valeurs nettes	4 887	(232)	4 656

En milliers d'euros	Montant brut	Dépréciation	30/04/2019
Stock de matières premières	125	(34)	91
Stock de marchandises	4 479	(274)	4 205
Valeurs nettes	4 604	(308)	4 296

La société connaît une augmentation de son stock en valeur brute de 284 K€. La société poursuit le renforcement de la disponibilité de ses produits en regard de la hausse de l'activité observée sur l'exercice et en prévision de la hausse attendue sur le prochain.

5.13 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2020
Valeurs brutes	1 807			1 807
Provison pour dépréciation	-			-
Valeurs nettes	1 807	-	-	1 807

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2019
Valeurs brutes	1 198			1 198
Provison pour dépréciation	-			-
Valeurs nettes	1 198	-	-	1 198

Les créances sont constituées majoritairement de créances envers des partenaires qui sont des places de marchés virtuelles par le biais desquelles une partie de l'activité est générée.

5.14 AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION ET ECARTS DE CONVERSION ACTIF

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2020
Valeurs brutes	954	-	-	954
Créances sociales et fiscales	388			388
Débiteurs divers	224			224
Crédit impôt compétitivité	1			1
Charges constatées d'avance	341			341
Ecart de conversion actif	1			1
Provisions	-	-	-	-
Valeurs nettes	954	-	-	954

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2019
Valeurs brutes	2 693	-	-	2 693
Créances sociales et fiscales	1 063			1 063
Débiteurs divers	161			161
Crédit impôt compétitivité	69			69
Charges constatées d'avance	1 397			1 397
Ecart de conversion actif	2			2
Provisions	-			-
Valeurs nettes	2 693	-	-	2 693

La variation du poste de charges constatées d'avance correspond à hauteur de 1 240 K€ à la consommation sur la période des espaces publicitaires mis à disposition par le Groupe M6 à la clôture de l'exercice passé.

La diminution du poste de créances sociales et fiscales correspond à un crédit de TVA de 304 K€ soldé par l'administration fiscale en aout 2019 et une diminution de la TVA sur les encaissements en liaison avec la diminution du poste fournisseurs.

5.15 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social	Au début	Créées	Remboursées	En fin
30/04/2020				
Actions Ordinaires	4 827 193	86 342		4 913 535
Valeur Nominale	0,10	0,10		0,10

Le conseil d'administration, agissant par délégation des actionnaires votée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 octobre 2018, a procédé le 29 novembre 2019 à l'émission de 86 342 actions nouvelles, d'un nominal de 0,10 euros par incorporation d'une partie de la prime d'émission. Cette émission fait suite à l'acquisition définitive d'actions gratuites attribuées par le Conseil le 29 novembre 2018.

Le capital social est ainsi porté de 482 719,30 euros à 491 353,50, et est désormais constitué de 4 913 535 actions d'un nominal de 0,10 € par action.

5.16 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros	30/04/2019	Subvention Recue	Quote-Part virée au Résultat	30/04/2020
Boutique Rue Grolée - Firce Capital	153		(35)	118
Boutique Boulevard de la Madeleine - Generali	482		(83)	398

Boutique Rue Grolée – Firce Capital : La société a reçu en décembre 2017 une subvention d'investissement par le bailleur dans le cadre de la prise du bail de la boutique de la rue Grolée à Lyon. Cette subvention est étalée sur 6 ans, soit la durée des amortissements des investissements qui y ont été réalisés.

Boutique Boulevard de la Madeleine – Generali : La société a reçu en octobre 2018 une subvention d'investissement par le bailleur dans le cadre de la prise du bail de la boutique du boulevard de la Madeleine à Paris. Cette subvention est étalée sur 6 ans, soit la durée moyenne des amortissements des investissements qui y ont été réalisés.

5.17 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	30/04/2019	Dotations	Reprises	30/04/2020
Provisions pour pertes de change	2	1	(2)	1
Provisions pour litiges	-			-
Provision garantie clients	90	37		128
Provision pour impôts	-			-
Autres provisions pour risques	-			-
Autres provisions pour charges	22	9		31
Provisions pour risques et charges	114	47	(2)	159

Les provisions sont essentiellement relatives à :

- La garantie donnée aux clients sur les produits livrés à hauteur de 128 K€,
- Les points de fidélité et bons de réduction à hauteur de 31 K€.

5.18 EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES

En milliers d'euros	30/04/2019	Contracté	Remboursé	Converti	30/04/2020
Emprunt obligataire envers M6	-	1 250			1 250
Intérêts sur emprunts obligataire envers M6	-	19			19
Autres intérêts sur emprunt obligataire	5				5
Emprunts obligataires convertibles	5	1 269	-	-	1 274

La société a procédé à un emprunt obligataire par voie de conversion de dette fournisseur, pour un montant total de 1 250 K€. Le 2 mai 2019 elle a procédé à l'émission de 125 000 obligations convertibles en action à destination du Groupe M6 dans le cadre de son partenariat *media-for-equity*.

Ces obligations sont convertibles en actions au plus tôt en mai 2022 (se reporter au paragraphe 4.2.1 du présent rapport).

Les obligations portent un intérêt annuel fixe de 1,5%, capitalisé annuellement et qui sera payé in fine en numéraire ou, le cas échéant, par voie de compensation, en cas de conversion des OCA. Ces intérêts s'élèvent à 19 K€ pour l'exercice.

5.19 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2020
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 618	2 816	377	4 811
Dettes financières diverses	10			10
Concours bancaires courants	-			-
Emprunts et dettes financières	1 628	2 816	377	4 821

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2019
Emprunts auprès des établissements de crédit	594	2 192	383	3 169
Dettes financières diverses	2			2
Concours bancaires courants	-			-
Emprunts et dettes financières	596	2 192	383	3 172

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont composés de :

- a. Un emprunt auprès de la Banque Publique d'Investissement :
 - Montant : 250 K€, souscrit en euros ;

- Objet : Financement des frais de lancement industriel et commercial d'une innovation ;
- Versement des fonds : 27/07/2017 ;
- Durée : 7 ans ;
- Remboursement : 20 versements trimestriels à terme échu après une période différé de 24 mois au cours desquels seuls les intérêts seront perçus. Le premier le 31 décembre 2019, le dernier le 31 mars 2025 ;
- Taux annuel : 5,11 %.

Au 30 avril 2020, cet emprunt figure au bilan pour 237,5 K€.

b. Un emprunt auprès de la Banque Publique d'Investissement :

- Montant : 620 K€, souscrit en euros
- Objet : Financement du développement d'une gamme de mobilier connecté
- Versement des fonds le 20/07/2017
- Durée : 8 ans,
- Remboursement : en 20 versements trimestriels, d'un montant égal, à terme échu après une période différé de 24 mois au cours desquels seuls les intérêts seront perçus. Le premier le 30 juin 2020, le dernier le 30 juin 2025,
- Taux annuel : 0,00 %.

Au 30 avril 2020, cet emprunt figure au bilan pour 620 K€.

c. Un emprunt auprès du Grand Annecy via la BPI :

- Montant : 40 K€, souscrit en euros
- Objet : Financement du développement d'une gamme de mobilier connecté
- Versement des fonds le 20/07/2017
- Durée : 8 ans,
- Remboursement : en 20 versements trimestriels, d'un montant égal, à terme échu après une période différé de 24 mois au cours desquels seuls les intérêts seront perçus. Le premier le 30 juin 2020, le dernier le 30 juin 2025,
- Taux annuel : 0,00 %.

Au 30 avril 2020, cet emprunt figure au bilan pour 40 K€.

d. Un emprunt auprès de la Société Générale :

- Montant : 700 K€, souscrit en euros
- Objet : Renforcement du fond de roulement.
- Versement des fonds le 21/12/2017
- Durée : 4 ans,
- Remboursement : en 16 trimestrialités à échéance constante, la première intervenant le 21/03/18 et la dernière le 21/06/2022.
- Taux annuel : 0,90 %.

Au 30 avril 2020, cet emprunt figure au bilan pour 309 K€.

e. Un emprunt auprès de la Société Générale :

- Montant : 600 K€, souscrit en euros
- Objet : Aménagement Boutique Lyon
- Versement des fonds le 14/11/2017
- Durée : 7 ans,
- Remboursement : en 81 versements mensuels après une période différé de 3 mois.
- Taux annuel : 0,40 %.

Au 30 avril 2020, cet emprunt figure au bilan pour 417 K€.

f. Un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne :

- Montant : 750 K€, souscrit en euros
- Objet : Renforcement du fond de roulement.

- Versement des fonds au mois de janvier 2018
- Durée : 4 ans,
- Remboursement : échéances mensuelles constantes.
- Taux annuel : 0,65 %.

Au 30 avril 2020, cet emprunt figure au bilan pour 362 K€.

- g.** Un emprunt auprès de la Société Générale :
- Montant : 600 K€, souscrit en euros
 - Objet : Aménagement Boutique Madeleine.
 - Versement des fonds le 15/01/2019
 - Durée : 7 ans,
 - Remboursement : en 84 versements mensuels après une période différé de 6 mois.
 - Taux annuel : 1,10 %.

Au 30 avril 2020, cet emprunt figure au bilan pour 555 K€.

- h.** Un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne :
- Montant : 104 K€, souscrit en euros
 - Objet : Matériel de climatisation et de contrôle d'accès .
 - Versement des fonds : 30/04/2019 ;
 - Durée : 5 ans ;
 - Remboursement : 60 mensualités à échéance constante, la première intervenant le 05/06/2019 et la dernière le 05/05/2024 ;
 - Taux annuel : 0,90 %.

Au 30 avril 2020, cet emprunt figure au bilan pour 87 K€.

- i.** Un emprunt auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes :
- Montant : 600 K€, souscrit en euros
 - Objet : Financement besoin en fond de roulement
 - Versement des fonds : 23 janvier 2020;
 - Durée : 5 ans ;
 - Remboursement : 60 versements mensuels à terme échu;
 - Taux annuel : 0,80 %.

Au 30 avril 2020, cet emprunt figure au bilan pour 571 K€.

- j.** Un emprunt auprès de la Banque Publique d'Investissement :
- Montant : 600 K€, souscrit en euros
 - Objet : Lancement Industriel et Commercial
 - Versement des fonds : 16 janvier 2020;
 - Durée : 7 ans ;
 - Remboursement : 20 versements trimestriels à terme échu après une période différé de 24 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus;
 - Taux annuel : 4,56 %.

Au 30 avril 2020, cet emprunt figure au bilan pour 600 K€.

- k.** Un emprunt auprès de la Société Générale :
- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
 - Versement des fonds : 30/04/2020 ;
 - Durée initiale : 1 an ;
 - Option d'amortissement additionnel, soit :
 - un amortissement partiel du Prêt à la Date d'échéance puis un amortissement du solde du Prêt sur une période additionnelle de : un (1), deux (2), trois (3), quatre (4) ou cinq (5) an (s) à compter de la Date d'échéance ; ou

- un amortissement total du Prêt sur une période additionnelle de : un (1), deux (2), trois (3), quatre (4) ou cinq (5) an (s) à compter de la Date d'échéance (la « Période d'amortissement additionnel »),
- Remboursement : In fine à l'issue de la période initiale, sauf activation de l'option d'amortissement additionnel. Ainsi activée, la périodicité des échéances de remboursement serait au souhait de Miliboo mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou le cas échéant annuelle.
- Taux annuel : 0,00 % pour la durée initiale. En cas d'activation d'une option d'amortissement additionnel, le taux d'intérêt applicable correspondra alors au coût de financement de la Banque et de la Prime de la Garantie de l'Etat, tout dépendant de la durée de la Période d'amortissement additionnel souhaitée.

Au 30 avril 2020, cet emprunt figure au bilan pour 1 000 K€.

La société a en outre bénéficié de trois crédits court-terme non tirés au 30 avril 2020 :

- Auprès de la BECM, d'un montant de 250 K€. Le contrat avait été conclu en Janvier 2018 au taux EJ3M +1,25 % ;
- Auprès de la Société Générale, d'un montant de 400 K€, conclu en juillet 2019 pour une année reconductible. Le taux est l'Euribor + 2,5 % l'an ;
- Auprès de la Banque Palatine, une facilité de caisse d'un montant de 350 K€, conclu en juillet 2019. Le taux est l'Euribor 3 mois + 3,00 %.

5.20 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2020
Fournisseurs et comptes rattachés	3 307	-	-	3 307
Valeurs nettes	3 307	-	-	3 307

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2019
Fournisseurs et comptes rattachés	4 186	1 500	-	5 686
Valeurs nettes	4 186	1 500	-	5 686

Sur l'exercice précédent, la dette fournisseur à plus de 1 an concernait la mise à disposition d'espaces publicitaires par M6. Cette créance détenue par M6 Interactions a été convertie par voie de compensation en emprunt obligataire convertible le 2 mai 2019.

5.21 AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION ET ECARTS DE CONVERSION PASSIF

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2020
Personnel et comptes rattachés	129	-	-	129
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	113	-	-	113
Etat	1 140	-	-	1 140
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2	-	-	2
Clients avances et avoirs à établir	690	-	-	690
Créditeurs divers	1 008	-	-	1 008
Produits constatés d'avance	5	-	-	5
Ecarts de conversion passif	10	-	-	10
Valeurs nettes	3 098	-	-	3 098

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2019
Personnel et comptes rattachés	221			221
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	120			120
Etat	523			523
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2			2
Clients avances et avoirs à établir	522			522
Créditeurs divers	459			459
Produits constatés d'avance	5			5
Ecart de conversion passif	17			17
Valeurs nettes	1 870	-	-	1 870

Le poste « Personnel et comptes rattachés » est composé uniquement de la provision pour congés payés arrêtée à fin d'exercice.

Le poste « Etat » est composé principalement de TVA collectée sur ses ventes à l'export et de TVA française à décaisser.

Le poste « Clients avances et avoirs à établir » correspond aux clients créditeurs, eu égard au fait que le paiement intervient avant facturation et livraison.

Le poste créditeurs divers est constitué à hauteur de 1 008 K€ de la charge à payer relative au loyer de la boutique du boulevard de la Madeleine. Cette charge à payer est la résultante du traitement comptable des franchises de loyer (se reporter à la section 3.12 du présent rapport).

5.22 PRODUITS A RECEVOIR

En milliers d'euros	30/04/2020	30/04/2019
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Créances clients et comptes rattachés	440	366
Autres créances	14	76
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	-	-
Total produits à recevoir	454	442

Le poste de créances est constitué de factures à établir soit envers des tiers, soit envers Miliboo Connected (refacturation des charges supportées par Miliboo et cession des développements informatiques).

Le poste autres créances comprenait le Crédit Impôt Compétitivité Emploi à hauteur de 69 K€ au 30 avril 2019.

5.23 CHARGES A PAYER

En milliers d'euros	30/04/2020	30/04/2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	553	444
Dettes fiscales et sociales	357	303
Autre dettes	1 010	482
Total charges à payer	1 956	1 237

Le poste des autres dettes est constitué à hauteur de 1 008K€ de la charge à payer relative au loyer de la boutique du boulevard de la Madeleine. Cette charge à payer est la résultante du traitement comptable des franchises de loyer (se reporter à la section 3.12 du présent rapport).

5.24 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.24.1 IMMOBILISATIONS FINANCEES EN CREDIT-BAIL

Les immobilisations financées par crédit-bail sont comptabilisées en charge en respect du Plan Comptable Général français. La Société indique ci-dessous :

- la valeur des biens en crédit-bail au moment de la signature du contrat,
- le montant des redevances (loyers) afférentes à l'exercice,
- le montant cumulé des redevances (loyers) des exercices précédents,
- l'évaluation, à la date de clôture du bilan :
 - des redevances restant à payer,
 - et le prix d'achat résiduel des biens en crédit-bail

En milliers d'euros	Valeur d'origine	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total	Valeur de rachat	Dotation Amort. (*)
		Exercice	Cumulées	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans			
Matériel et outillage									
Cerveau Routeur + Plateau Découpe	28		30				-	0	1
Scie circulaire + Ensemble Levage + Scanner PDA Laser	32		36				-	0	1
Système de climatisation réversible	54	13	72				-	1	10
Matériel de transport									
Fourgon Mercedes Benz	17		18				-	0	2
Véhicule société	86	18	91	20			20	1	17
Fourgon Sprinter	28	6	6	7	12		19	9	6
Totaux	244	37	253	27	12	-	40	11	37

(*) : Charge d'amortissement de la période qui aurait impacté le compte de résultat si le bien avait été acquis au lieu d'être financé par un crédit-bail. Il a été considéré un amortissement linéaire de 5 ans pour chacune des immobilisations financées en crédit-bail.

5.24.2 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE LOCATION IMMOBILIERE

Le tableau ci-dessous récapitule les engagements donnés en matière de location immobilière :

En milliers d'euros	Charges de Loyers comptabilisés		Loyers restant à comptabiliser			Total
	Exercice	Cumulés	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Siège Social	221	1 135	221	886	415	1 522
Appartement Paris	16	74	3			3
Parking	(1)	9	-			-
Boutique Lyon	141	345	146	600	355	1 102
Boutique Paris Madeleine	918	1 376	917	3 667	3 207	7 791
Totaux	1 295	3 593	1 287	5 152	3 977	10 416

5.24.2.1 Siège Social

Bail commercial entre la SCI AGL IMMOBILIER et MILIBOO

- Bâtiment à usage industriel, commercial et bureaux
- Situé au 17 rue Mira – 74650 CHAVANOD
- Durée : Du 16 mars 2015 au 15 mars 2027 (12 ans)
- Montant du loyer annuel : 221K€ hors taxes et hors charges
- Indexation : Réévaluation au 01/01 de chaque année et pour la première fois le 01/04/2016. Indice de base : 4 T 2014 (108.47)

5.24.2.2 Boutique Paris Madeleine

Bail commercial entre OFI GB1 et MILIBOO dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Bâtiment à usage commercial
- Situé au 14 boulevard de la Madeleine – 75008 PARIS,
- Durée : 10 ans à compter de la date de prise d'effet fixée au 1^{er} novembre 2018,
- Montant du loyer annuel : sera comptabilisé à hauteur de 917 K€ annuels hors taxes et hors charges, compte tenu de l'étalement sur la durée du bail de 20 mois de franchises répartis sur les 36 premiers mois de location.

5.24.2.3 Appartement Paris

Bail de locaux meublés entre M Bernard Jomard – SARL Goldman Groupe – et MILIBOO

- Appartement meublé
- Situé au 21 rue du Pont aux Choux 75 003 PARIS
- Durée : 3 mois renouvelables par tacite reconduction, depuis le 1^{er} octobre 2016
- Montant du loyer trimestriel : 4 K€
- Dépôt de garantie : 1 K€
- Indexation : Réévaluation au 01/10 de chaque année. Indice de référence des loyers : 2 T 2015 (125.15)

5.24.2.4 Boutique Lyon

Bail commercial entre WHITE KNIGHT C GROLEE-CARNOT 2013 SAS et MILIBOO

- Bâtiment à usage commercial
- Situé au 31 rue Ferrandière / 4 et 6 rue Grolée – 69002 LYON,
- Durée : 6 ans à compter de la date de prise d'effet fixée au 28 août 2017,
- Montant du loyer annuel : 120 K€ hors taxes et hors charges la première année, revalorisé de 10 K€ par année de location, plafonné à 150 K€.
- Indexation : Réévaluation au quatrième anniversaire de la date d'ouverture au public en se basant sur l'ILC publié à la troisième date anniversaire d'ouverture au public publié par l'INSEE.

5.24.3 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La provision pour départ en retraite n'est pas comptabilisée dans le compte de résultat.

Le montant de l'engagement hors bilan s'élevait au 30 avril 2020 à 83 K€, charges sociales incluses.

5.24.4 COUVERTURE DE CHANGE

Aucun contrat de couverture de change n'est en vigueur à la date de clôture.

5.24.5 GARANTIE DE PAIEMENT DE FACTURES

La Société a mis en place dans le courant de l'exercice, et à la demande de l'un de ses fournisseurs, une garantie bancaire de paiement de factures d'un montant de 30 K€ auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel.

5.24.6 GARANTIE DE STOCKS

La société a consenti un gage sur stock auprès d'Eurogage d'un montant total de 900 K€ en garantie d'un crédit court terme d'un montant de 400 K€ auprès de la Société Générale et d'un découvert bancaire autorisé d'un montant de 350 K€ auprès de la Banque Palatine.

5.24.7 ENGAGEMENTS CREDIT DOCUMENTAIRE

En milliers d'USD	Échéance	30/04/2020
Engagements hors bilan - Banque Européenne Crédit Mutuel		82
Credoc import à vue	16/06/2020	13
Credoc import à vue	01/07/2020	24
Credoc import à vue	08/06/2020	21
Credoc import à terme	23/06/2020	23
TOTAL CREDOC EN USD		82

5.24.8 COVENANT BANCAIRES

La société n'a aucun de ses emprunts soumis à respect de covenant bancaire.

5.24.9 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

- a. Emprunt Société Générale 600 K€.
 - Montant initial de cette garantie = 600 K€.
 - Montant restant 600 K€
 - Date fin échéance garantie : 14/11/2024
 - Nature de la sureté réelle : Nantissement de rang du fonds de commerce de la Boutique de Lyon rue Grôlée jusqu'à remboursement intégral du prêt.
- b. Emprunt Société Générale 700 K€.
 - Montant initial de cette garantie = 700 K€.
 - Montant restant 700 K€
 - Date fin échéance garantie : 21/12/2021
 - Nature de la sureté réelle : Nantissement en rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce situé au 14 boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, en garantie d'un prêt bancaire.
- c. Emprunt Caisse d'Epargne 750 K€.
 - Montant initial de cette garantie = 750 K€.
 - Montant restant 750 K€
 - Date fin échéance garantie : 01/02/2022
 - Nature de la sureté réelle : Nantissement en rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce situé au 14 boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, en garantie d'un prêt bancaire.
- d. Emprunt BECM 500 K€.
 - Montant initial de cette garantie = 500 K€.
 - Montant restant 500 K€
 - Date fin échéance garantie : 01/02/2022
 - Nature de la sureté réelle : Nantissement en rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce situé au 14 boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, en garantie d'un prêt bancaire.

e. Emprunt BPA 600 K€.

- Montant initial de cette garantie = 600 K€.
- Montant restant 600 K€
- Date fin échéance garantie : 20/01/2025
- Nature de la sureté réelle : Nantissement en 7^{ème} rang, du fonds de commerce situé au 14 boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, en garantie d'un prêt bancaire.

f. Emprunt Caisse d'Epargne 104 K€.

- Montant initial de cette garantie = 104 K€.
- Montant restant 104 K€
- Date fin échéance garantie : 05/05/2024
- Nature de la sureté réelle : Nantissement en rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce situé au 14 boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, en garantie d'un prêt bancaire.

5.24.10 INSTRUMENTS DE CAPITAUX

	BSPCE	AGA	AGA	AGA	AGA
Date du conseil d'administration	17 juin 2016	17 juin 2016	13 septembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2019
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou attribuées, dont le nombre pouvant être souscrites par ou attribuées à :	289 631	67 666	26 666	94 429	53 530
• <i>les mandataires sociaux</i>	289 631	-	-	94 429	53 530
Point de départ d'exercice des options	18 juin 2016	N/A	N/A	N/A	N/A
Date d'expiration	17 juin 2021	N/A	N/A	N/A	N/A
Prix de souscription	3,00	-	-	-	-
Modalités d'exercice	N/A	cf. Note 1	cf. Note 2	cf. Note 3	cf. Note 4
Nombre d'actions souscrites au 30 avril 2019	-	-	-	-	-
Nombre d'actions rachetées ou émises au 30 avril 2020 dans le cadre du plan d'AGA		67 666	26 666	94 429	-
Nombre d'actions acquises au 30 avril 2020 par les bénéficiaires du plan d'AGA		60 666	26 666	94 429	-
Souscription d'actions restantes à fin de période	289 631	-	-	-	53 530

Note 1 : L'attribution des actions est définitive au terme d'une période d'acquisition, d'un an pour 50% des actions attribuées, et de deux ans pour le solde. Un délai de conservation de deux ans à compter de la date d'acquisition a été fixé par le Conseil d'Administration à l'expiration duquel les bénéficiaires pourront céder leurs actions. L'acquisition cesse en cas de rupture de contrat de travail, sauf décès, invalidité ou départ en retraite du bénéficiaire.

Note 2 : L'attribution des actions est définitive au terme d'une période d'acquisition d'un an. Un délai de conservation de deux ans à compter de la date d'acquisition a été fixé par le Conseil d'Administration à l'expiration duquel les bénéficiaires pourront céder leurs actions. L'acquisition cesse en cas de rupture de contrat de travail, sauf décès, invalidité ou départ en retraite du bénéficiaire.

Note 3 : L'attribution des actions est définitive au terme d'une période d'acquisition d'un an sous condition de performance. Un délai de conservation d'un an à compter de la date d'acquisition a été fixé par le Conseil d'Administration à l'expiration duquel les bénéficiaires pourront céder leurs actions. L'acquisition cesse en cas de rupture de contrat de travail, sauf décès, invalidité ou départ en retraite du bénéficiaire.

Note 4 : L'attribution des actions est définitive au terme d'une période d'acquisition d'un an sous condition de performance. Un délai de conservation d'un an à compter de la date d'acquisition a été fixé par le Conseil d'Administration à l'expiration duquel les bénéficiaires pourront céder leurs actions. L'acquisition cesse en cas de rupture de contrat de travail, sauf décès, invalidité ou départ en retraite du bénéficiaire.

5.25 ENTREPRISES LIEES

Au bilan (+ actif - passif)	30/04/2020	30/04/2019
Comptes courants associés	(10)	(2)
Compte courant AGL HANGZHOU	2	19
Compte courant MILIBOO CORP	21	24
Compte courant SASU MILIBOUTIQUE	-	-
Compte courant MILIBOO CONNECTED	8	2
Provision comptes courants filiales	-	-
Créances rattachées à des participations AGL Immobilier	158	231
Fournisseur SASU MILIBOUTIQUE	(37)	(48)
Fournisseur SCI AGL IMMOBILIER	-	-
Fournisseur AGL HANGZHOU	-	-
Fournisseur Miliboo Connected	-	-
Client Miliboo Corp	(3)	35
Client Miliboo Connected	365	196
Au compte de résultat (+ produits - charges)	30/04/2020	30/04/2019
	- 12 Mois -	- 12 Mois -
Charges financières	-	-
Produits financiers	7	9

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

5.26 HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

En milliers d'euros	30/04/2020	30/04/2019
	- 12 Mois -	- 12 Mois -
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	75	73
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes	-	-
Services autres que la certification des comptes (*)	9	3
Totaux	84	76

(*) au cours de l'exercice clos au 30 avril 2020 :

- Rapport sur les résolutions à caractère extraordinaire présentés à l'AGM du 12 septembre 2019
- Rapport sur opération en capital présenté à l'AGE du 2 mai 2019
- Attestation Chiffre d'Affaires Annuel de la Boutique de Lyon

5.27 FILIALES

Filiales et participations (en milliers d'€uros)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances reçues	Prêts et avances consenties	Cautions et avals	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en %	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
MILIBOUTIQUE SASU N° Siren 517946299 17 rue Mira - Parc Altais - 74650 Chavanod	2	2				2	100,00%	517	-
AGL HANGZHOU Room D, 12th Floor Gaige Yue Bao Building, N°250 Zonghe Zhong Road, Shangcheng District Hangzhou, Zhejiang China	70	70	2			70	100,00%	342	-
SCI AGL IMMOBILIER N° Siren 800830663 17 rue Mira - Parc Altais - 74650 Chavanod	2	2		158		267	66,67%	221	76
MILIBOO CORPORATION IRS 32-0490604 10 East 40th Street, Suite 3310, New York, NY 10016	362	-	17	-		(3)	100,00%	-	30
MILIBOO CONNECTED N° Siren 838 226 843 17 rue Mira - Parc Altais - 74650 Chavanod	5	5	373	-		(3)	100,00%	-	(16)

5.28 EFFECTIF

La ventilation de l'effectif moyen s'établit comme suit

Moyenne Annuelle en ETP	30/04/2020 - 12 Mois -	30/04/2019 - 12 Mois -
Cadres	13	13
Non Cadres	30	31
Apprentis, Stagiaires & sous contrats de professionalisation	5	4
Totaux	48	48

5.29 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (HORS ATTRIBUTION D'INSTRUMENT DE CAPITAL)

En milliers d'euros	Fonction	Fixe	Avantages en Nature	Variable	Indemnités versées	Indemnités non versées	Jetons de Présence	Total
Guillaume LACHENAL	P-DG	210	9	-	-	-	-	219
Jacques CHATAIN	Adm	-	-	-	-	-	-	-
Sébastien DESCARPENTRIES	Adm	-	-	-	-	-	-	-
Guillaume HEMMERLE (*)	Adm	-	-	-	-	-	-	-
Jean-Marc DUMESNIL	Adm	-	-	-	-	-	-	-
Totaux		210	9	-	-	-	-	219

(*) a démissionné de ses fonctions d'Administrateur le 15 novembre 2019.

6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

6.1 PRETS GARANTIS PAR L'ETAT

La Société a conclu dans le courant du mois de mai 2020 4 (quatre) Prêts Garantis par l'Etat (« PGE » ci-après) auprès de 3 partenaires bancaires et de la Banque Publique d'Investissement afin de palier l'incertitude et le manque de visibilité provoquées par la crise sanitaire liée à la propagation en Europe du virus Covid-19.

Les caractéristiques de ces emprunts sont les suivantes :

a. Un emprunt auprès de la Banque Publique d'Investissement

- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
- Versement des fonds : 19/05/2020 ;
- Durée initiale : 1 an ;
- Option d'amortissement additionnel, à l'issue de la première année sur une durée de 1 à 5 ans au souhait de Miliboo.
- Remboursement : 1 versement annuel principal et intérêts, à terme échu après une période différée de 12 mois, sauf activation de l'option d'amortissement additionnel.
- Taux annuel : fixe de 1,75% pour la durée initiale. En cas d'activation de l'option d'amortissement additionnel, le taux d'intérêt applicable sera revu à la hausse sous conditions de l'arrêté du 23 mars 2020, dépendant de la durée de la Période d'amortissement additionnel souhaitée.

b. Un emprunt auprès de la Banque Palatine

- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
- Versement des fonds : 12/05/2020 ;
- Durée initiale : 1 an ;
- Option d'amortissement additionnel, à l'issue de la première année sur une durée de 1 à 5 ans au souhait de Miliboo.
- Remboursement : 1 versement annuel principal et intérêts, à terme échu après une période différée de 12 mois, sauf activation de l'option d'amortissement additionnel.
- Taux annuel : 0,00 % pour la durée initiale. En cas d'activation d'une option d'amortissement additionnel, le taux d'intérêt applicable correspondra alors au coût de financement de la Banque et de la Prime de la Garantie de l'Etat, tout dépendant de la durée de la Période d'amortissement additionnel souhaitée ;
- Garantie : 0.25% du capital emprunté, correspond au coût de financement de la Banque auxquels s'ajoute la Prime de la Garantie de l'Etat.

c. Un emprunt auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel

- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
- Versement des fonds : 13/05/2020 ;
- Durée initiale : 1 an ;
- Option d'amortissement additionnel, à l'issue de la première année sur une durée de 1 à 5 ans au souhait de Miliboo.
- Remboursement : 1 versement annuel principal et intérêts, à terme échu après une période différée de 12 mois, sauf activation de l'option d'amortissement additionnel.

- Taux annuel : 0,00 % pour la durée initiale. En cas d'activation d'une option d'amortissement additionnel, le taux d'intérêt applicable correspondra alors au coût de financement de la Banque et de la Prime de la Garantie de l'Etat, tout dépendant de la durée de la Période d'amortissement additionnel souhaitée ;
- Garantie : 0.25% du capital emprunté, correspond au coût de financement de la Banque auxquels s'ajoute la Prime de la Garantie de l'Etat.

d. Un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

- Montant : 400 000 €, souscrit en euros ;
- Versement des fonds : 05/05/2020 ;
- Durée initiale : 1 an ;
- Option d'amortissement additionnel, à l'issue de la première année sur une durée de 1 à 5 ans au souhait de Miliboo.
- Remboursement : 1 versement annuel principal et intérêts, à terme échu après une période différée de 12 mois, sauf activation de l'option d'amortissement additionnel.
- Taux annuel : 0,00 % pour la durée initiale. En cas d'activation d'une option d'amortissement additionnel, le taux d'intérêt applicable correspondra alors au coût de financement de la Banque et de la Prime de la Garantie de l'Etat, tout dépendant de la durée de la Période d'amortissement additionnel souhaitée ;
- Garantie : 0.25% du capital emprunté, correspond au coût de financement de la Banque auxquels s'ajoute la Prime de la Garantie de l'Etat.

6.2 EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES SOUSCRITES PAR M6 INTERACTIONS

Le partenariat conclu le 6 mars 2019 avec M6 Interactions a été reconduit pour une durée de deux ans le 30 juin 2020, les conditions de performance à l'issue de la première année ayant été satisfaites.

Aux termes de ce contrat, M6 Interactions réservera des espaces publicitaires à Miliboo sur les chaînes TV (M6, W9, 6ter, Paris Première, Teva), les radios (RTL, RTL2, Fun Radio) et les actifs digitaux (6Play, déco.fr, Golden Network...) du Groupe M6 en France.

En rémunération de cette convention publicitaire, M6 Interactions souscrira à des obligations convertibles en actions ordinaires de Miliboo qui seront libérées par compensation de créances.

Sur la base de la délégation octroyée par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire le 2 mai 2019, le Conseil d'Administration a décidé l'émission d'une deuxième tranche d'OCA, appelée OCA2, dont les principaux termes et conditions sont détaillées ci-après. M6 Interactions a souscrit aux OCA2 en date du 4 juillet 2020.

Émetteur	Miliboo
Montant nominal	2 500 000 € au titre de la tranche 2
Nombre d'OCA	250 000 OCA au titre de la tranche 2 (les « OCA2 »)
Valeur nominale unitaire	10 euros
Nature des OCA	Obligations convertibles en actions ordinaires Miliboo

Bénéficiaire des OCA	M6 INTERACTIONS , société par actions simplifiée au capital de 34 271 098 €, dont le siège social est situé 89, avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly-sur-Seine cedex, identifiée sous le numéro 388 909 459 au registre du commerce et des sociétés de Nanterre
Date d'émission et de jouissance des OCA	<ul style="list-style-type: none"> – les OCA2 ont été émises par le Conseil d'Administration de la Société le 4 juillet 2020 ; – les OCA porteront jouissance à compter de leur souscription
Modalité de souscription et de libération	– Libération intégrale de la souscription des OCA par voie de compensation avec la créance détenue par M6 Interactions au titre de la mise à disposition, au profit de Miliboo, d'espaces publicitaires.
Date d'échéance	Les OCA auront une durée expirant à l'issue d'une période de deux années après leur souscription.
Forme des OCA	Nominative
Cotation	Les OCA ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur tout autre système multilatéral de négociation.
Intérêt	Intérêt annuel au taux de 1,5 %, capitalisés annuellement et payés <i>in fine</i> en numéraire ou, le cas échéant, par voie de compensation en cas de conversion des OCA.
Prime de non-conversion	Non
Remboursement	<ul style="list-style-type: none"> – Possibilité d'une demande de remboursement anticipé des OCA (majoré des intérêts capitalisés) par M6 Interactions en cas d'atteinte grave à son image. – Faculté de remboursement anticipé des OCA à la demande de Miliboo en cas d'atteinte grave à son image par M6 Interactions.
Conversion en actions ordinaires	<ul style="list-style-type: none"> – Faculté de conversion à la date d'échéance – Faculté de conversion anticipée en cas (i) de changement de contrôle de la société au sens de l'article L.233-3 du code de commerce ou (ii) de cession, par un actionnaire de la société ou par plusieurs actionnaires agissant conjointement et concomitamment, d'un ou de plusieurs blocs d'actions de la société représentant au moins 30 % de son capital sur une base non diluée
Jouissance des actions ordinaires nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> – Jouissance à compter de leur émission. Elles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la société et aux décisions sociales prises antérieurement à leur émission. – Elles bénéficieront des dividendes dont la distribution aura été décidée postérieurement à la date de leur émission. – Elles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth.
Garantie / Rang	– Aucune / Engagement chirographaire direct et inconditionnel de Miliboo venant au même rang que toutes autres dettes non assorties de sûretés

Protections des titulaires d'OCA	Légale – Conformément aux articles L. 228-98 et suivants du code de commerce
Masse	Oui conformément aux dispositions des articles L.228-46 et L.228-103 du code de commerce
Transférabilité	Les OCA ne seront ni négociables ni cessibles, sauf à l'une quelconque des sociétés contrôlées par Métropole Télévision au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.
Droit applicable	Droit français
Juridiction compétente	Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris